



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN COLOMBIE

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné-e (NOM Prénom)
né-e le à
nationalité..... profession.....
domicilié-e à
.....

- Carte nationale d'Identité ou passeport n° (pour un-e Français-e)
- Carte de séjour n°délivrée le
Par (pour un-e étranger-ère)

M'ENGAGE A HEBERGER

M / Mme
né-e le à
pendant toute la durée de son séjour en France attestant pour ce faire avoir l'espace suffisant.

Il est recommandé de produire :

- La copie de sa carte de séjour ou copie de sa carte d'identité ou son passeport français,
- Un justificatif de domicile qui peut être une quittance d'eau, d'électricité, de gaz ou un bail de location.

A le.....

« Lu et approuvé »

Signature du répondant

AVIS IMPORTANT :

En application de l'article 154 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 76 à 760€, quiconque se serafait délivrer indûment, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, un permis, certificat, livret, carte, bulletin, récépissé, passeport, laissez passer ou autres documents délivrés par les administrations publiques en vue de constater un droit, une identité ou une qualité ou d'accorder une autorisation.